



**Rando Val de Garonne**  
**95C Rue d'Escanteloup**  
**47200 Marmande**  
**rvg47msejours@gmail.com**

**Assurance R.C.P.**

**WTW France - Département Sport Immeuble**  
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –  
92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoie.com](mailto:ffrandonnee@grassavoie.com)  
Contrat n° : 41789295M / 0002



**Garantie financière:**

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution  
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131  
Contrat n° 4000716162 /0

**NOTICE D'INFORMATION**

**MARMANDE le 3 Novembre 2024**

**Séjour de 6 jours de randonnées du 9 au 14 juin 2025- (5 nuitées) à  
DAMVIX (Vendée)**

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : **30 au minimum, 40 au maximum**

Dates : **du Lundi 9 juin au Samedi 14 juin 2025**

Déplacements : **Bus**

**PROGRAMME :**

Les participants, muni de leur pique-nique pour le lundi midi, sont attendus sur lieu de départ du séjour (restant à définir soit place de la Gravette Marmande soit Meilhan), le lundi 9 juin 2025 matin (horaire restant à définir)

Les randonnées prévues, de l'ordre de 9 à 22 km, en 2 groupes Baladoux et Baladurs permettront de découvrir :

- le marais poitevin ,
- les alentours de Fontenay le comte,
- le Village médiéval de Vouvant,
- la forêt de Mervent et ses lacs,
- Sentier du littoral entre Angoulins et le port des minimes à La Rochelle lors du voyage retour

Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le samedi 14 juin 2025, puis retour sur Marmande vers 18h00, en bus.

**HEBERGEMENT : <https://damvix.villagevacances.org/>**

L'hébergement sera assuré dans le village de vacance L'Emeraude à DAMVIX dans des pavillons en dur à raison de ;

- **deux personnes par chambre double pour chaque binôme constitués lors de la préinscription.**

- **une chambre individuelle est possible moyennant un supplément de 85 € sur le séjour à préciser lors de la préinscription.**

## **COÛT DU SÉJOUR**

Le coût total du séjour est fixé à ;

- 490 € par personne en binôme en chambre double
- 575 € par personne en chambre individuelle.

### **Ce prix comprend :**

- Un cocktail de bienvenue,
- La 1/2 pension du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour. Drap et linge de maison fournis. Le ménage de fin de séjour.
- 1/4 de vin et café inclus pendant les dîners.
- Le transport en bus et les frais liés au Chauffeur de bus.
- L'accompagnement des randonnées par des Animateurs de l'Association.
- Les cotisations EIT & UEIT (auprès de la Fédération)

### **Ne sont pas compris :**

- La fourniture des pique-nique du midi du premier jour au dernier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

## **INSCRIPTIONS :**

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer en binôme pour la préinscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 4 Novembre 2024 la permanence de l'Association et auprès des membres du Bureau. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt

- de la fiche de pré-inscription accompagnée de 2 chèques de réservation de 50 € pour un binôme ( ou 1 seul chèque de 100€ pour un couple)

- ou de la fiche de pré-inscription accompagnée d'un chèque de réservation de 70 € pour une personne en chambre individuelle

les chèques sont à faire à l'ordre de Rando Val de Garonne.

Les préinscriptions seront classées par ordre d'arrivée complètes, les 30 premiers inscrits seront pris en compte, les suivants seront placés en liste d'attente.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **20 novembre 2024**. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

## **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

## **PAIEMENTS :**

Acompte de **50 € ou 70 € selon l'option de chambre choisie** à la préinscription. Date limite **20 novembre 2024**..

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription définitive.

Premier paiement 200€ à régler avant le **1er mars 2025**

Solde du séjour à régler avant le **1er Mai 2025**

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de Rando Val de Garonne..**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

## **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

-Annulation faite entre le **20 Novembre 2024** et le **1er Mai 2025** : restitution des sommes versées avec une retenue de l'acompte pour frais de dossier.

-Annulation postérieure au **1 er Mai 2025** : retenue de 100% du montant total du séjour.

## **DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi- mai 2025. A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

## **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant , les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association <a href="http://randovaldegaronne47.jimdo.com">randovaldegaronne47.jimdo.com</a> projets de séjour.
--

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.  
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

